

Séance extraordinaire du 1^{er} mars 2011

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 1er mars 2011 au lieu des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Assemblée convoquée par Madame Jessika Lacombe, mairesse, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

- 1.o Lecture de l'ordre du jour et adoption
- 2.o Augmentation de la marge de crédit-Emprunt temporaire
- 3.o Remplacement des conduites de distribution d'eau potable et travaux connexes
- 4.o Levée de la séance

Tous les membres du conseil renoncent aux dispositions du Code Municipal, article 156 selon laquelle la présente séance extraordinaire devrait être convoquée par avis signifié aux membres dudit conseil. Étaient présents :

Les membres du conseil : Messieurs les conseillers, Rock Côté, Marcel Guay, Claude Turcotte, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais et la conseillère madame Solanges Thibault agissent sous la présidence de la mairesse madame Jessika Lacombe.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commence à 22 heures 40.

NO-11-027

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2011 tel que lu par madame Jessika Lacombe.

ADOPTE

**NO-11-028 REMPLACEMENT DES CONDUITES DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
ET TRAVAUX CONNEXES**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par SNC-LAVALIN le 7 juin 2010 suite à l'ouverture des soumissions le 2 juin 2010;

CONSIDÉRANT qu'après leur analyse SNC-LAVALIN recommande de confier les contrats au plus bas soumissionnaire pour les soumissions A et C conforme soit : Denis Lambert Excavation selon les montants respectifs de 26 552.43\$ et de 17 643.68\$.

Pour la soumission B, SNC-LAVALIN recommande de confier le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Excavation Maggy Inc, au montant de 262 608.48\$

CONSIDÉRANT que ces entrepreneurs soumissionnaires se sont révélés les plus bas des 4 soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres public et que la firme SNC-LAVALIN en recommande l'acceptation;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris acte du rapport fourni par la firme d'ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ par MARCEL GUAY, APPUYÉ par CLAUDE BLAIS et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que suite à l'avis de recommandation de la firme d'ingénieurs, de la conformité du plus bas soumissionnaire « Denis

Lambert Excavation pour le contrat A et C et Excavation Maggy Inc pour le contrat B», les membres de ce conseil acceptent lesdites soumissions pour l'exécution des travaux de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et travaux connexes.

ADOPTE

NO-11-029

**AUGMENTATION DE LA MARGE
DE CRÉDIT-EMPRUNT TEMPORAIRE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Selon les articles 1093 et 1093.1 du Code municipal, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes en attendant la perception des recettes prévues au budget (taxes, tenant lieu de taxes, subvention, mutations, etc.) ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré et qui ne dépassent pas 90% du montant des taxes de l'année et du montant de la subvention et ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le montant des taxes à recevoir pour l'année 2011 est de 462 027.93\$. Le montant de la subvention à recevoir du gouvernement provincial et fédéral pour les travaux réalisés est de 195 500.00\$.

Les membres de ce conseil autorisent de majorer la marge de crédit de 165 000\$ à 420 000\$ pour couvrir ses dépenses en attendant la perception des taxes et de la subvention.

Que les membres de ce conseil autorisent madame Jessika Lacombe, mairesse et madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière, directrice générale, à signer pour et au nom de cette même municipalité tous les documents se rapportant à la marge de crédit.

ADOPTE

NO-11-030

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 22 heures 55.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire- trésorière
Directrice générale